

Burundi : Perpétuité requise pour des meurtres rituels d'albinos

Source AFP Des peines d'un an de prison à la perpétuité ont été requises dans le procès des personnes accusées d'assassinats et de tentatives d'assassinat d'albinos au Burundi devant un tribunal de Ruyigi (200 Km à l'Est de Bujumbura). Une dizaine de meurtres rituels d'albinos ont été commis au Burundi de septembre 2008 à mars 2009 essentiellement dans la province de Ruyigi. Les prévenus, arrêtés en mars, ont tous plaidé non coupables et ont demandé leur "relaxe".

Sur les onze prévenus jugés par le tribunal de grande instance de la ville, huit étaient accusés d'avoir tué et mutilé une petite fille le 8 septembre 2008 et un homme albinos le 12 mars. A l'audience, le procureur Nicodème Gahimbare a requis jeudi soir trois conclusions à perpétuité et des peines s'échelonnant de un à 20 ans de prison contre les autres accusés. La salle du tribunal était comble durant les réquisitions et une vingtaine d'albinos, dont des enfants, ont assisté au procès. La police burundaise soupçonne que les membres d'albinos assassinés font l'objet d'un trafic vers la Tanzanie, où des sorciers les utilisent pour confectionner des grigris porte-bonheur. Les albinos souffrent d'une maladie génétique caractérisée par une absence de pigmentation de la peau, des poils, des cheveux et des yeux. Ils sont victimes de discriminations dans de nombreuses régions d'Afrique.